1 Introduction

2 Analyse des dangers : fdsloctite603

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Méthacrylate de 4-tert-butylcyclohexyle

2.5.2 1,3 Diméthacrylate de butylène glycol

2.5.3 Méthacrylate d'Hydroxypropyle

2.5.4 Acide acrylique

2.5.5 Octylphénol éthoxylé

2.5.6 Hydroperoxyde de cumène

2.5.7 Diméthacrylate de 2,2'- éthylenedioxydiéthyle

2.5.8 Acide méthacrylique

2.5.9 1-Acétyl-2-phénylhydrazine

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit fdsloctite603
Company	Henkel France SAS
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **fdsloctite603**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : fdsloctite603

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **fdsloctite603**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	Henkel France SAS
État physique	-
Forme	-
pH	Non disponible
Usage	Scellant anaérobie
Date FDS	2018-09-11

La FDS date du 2018-09-11. Elle a donc 8 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance Acide méthacrylique devrait être classée H312 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Corrosif



Nocif / Irritant

Mentions de danger :

- H315 Provoque une irritation cutanée.

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

Transport :

- ADR : -
- RID : -
- ADN : -
- IMDG : -
- IATA : -

- UN : -

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d’exposition

skin : - Rincer abondamment à l’eau courante et au savon. - Consulter un médecin après le rinçage.

eyes : - Rincer à l’eau courante pendant 10 minutes (ou plus si nécessaire). - Si des lentilles de contact sont portées, les retirer avant de continuer le rinçage. - Consulter un médecin après le rinçage.

ingestion : - Rincer la cavité buccale. - Boire 1 à 2 verres d’eau. - Ne pas provoquer de vomissement. - Consulter un médecin.

inhalation : - Mener la personne vers un endroit aéré. - Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Méthacrylate de 4-tert-butylcyclohexyle

Identification

- N° CAS : 46729-07-1
- N° EINECS : 256-277-5

Concentration :from 25.0 to 50.0

Dangers :

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 1,3 Diméthacrylate de butylène glycol

Identification

- N° CAS : 1189-08-8
- N° EINECS : 214-711-0

Concentration :from 10.0 to 20.0

Dangers :

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.5.3 Méthacrylate d’Hydroxypropyle

Identification

- N° CAS : 27813-02-1
- N° EINECS : 248-666-3

Concentration :from 5.0 to 10.0

Dangers :

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.4 Acide acrylique

Identification

- N° CAS : 79-10-7
- N° EINECS : 201-177-9

Concentration :from 5.0 to 10.0

Dangers :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d’ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H332 Nocif par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 2.0 - VLE-8h (mg/m³) : 6.0 - VLE-15min (ppm) : 20.0 - VLE-15min (mg/m³) : 59.0

2.5.4.1 PROPRIÉTÉS

FICHEFévrier 2023Fiche n°233 - Acide acryliqueFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Acide acrylique »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.5 Octylphénol éthoxylé

Identification

- N° CAS : 9036-19-5
- N° EINECS : None

Concentration :from 1.0 to 3.0

Dangers :

- H302 Nocif en cas d’ingestion.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.5.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.6 Hydroperoxyde de cumène

Identification

- N° CAS : 80-15-9
- N° EINECS : 201-254-7

Concentration :from 0.1 to 1.0

Dangers :

- H242 Peut s’enflammer sous l’effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d’ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H331 Toxique par inhalation.
- H373 Risque présumé d’effets graves pour les organes à la suite d’expositions répétées ou d’une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.6.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.7 Diméthacrylate de 2,2′- éthylenedioxydiéthyle

Identification

- N° CAS : 109-16-0
- N° EINECS : 203-652-6

Concentration :from 0.1 to 1.0

Dangers :

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.7.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.5.8 Acide méthacrylique

Identification

- N° CAS : 79-41-4
- N° EINECS : 201-204-4

Concentration :from 0.1 to 1.0

Dangers :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H332 Nocif par inhalation.
- H312 Nocif par contact cutané.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 20.0 - VLE-8h (mg/m³) : 71.0

2.5.8.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.9 1-Acétyl-2-phénylhydrazine

Identification

- N° CAS : 114-83-0
- N° EINECS : None

Concentration :from 0.1 to 1.0

Dangers :

- H301 Toxique en cas d’ingestion.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.9.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants de protection • Gants résistants aux produits chimiques (norme EN 374). • Matériau : caoutchouc nitrile (NBR). • Épaisseur minimum : 0,4 mm. • Indice de protection : – Pour un contact de courte durée ou des projections : indice ≥ 2 (plus de 30 min de perméation selon EN 374). – Pour un contact direct et plus long : indice 6 (plus de 480 min de perméation selon EN 374).
Yeux	Lunettes / écrans faciaux • Lunettes de sécurité avec protections latérales ou lunettes de protection pour produits chimiques. • Conformes à la norme EN 166.
Peau	Gants de protection • Gants résistants aux produits chimiques (norme EN 374). • Matériau : caoutchouc nitrile (NBR). • Épaisseur minimum : 0,4 mm. • Indice de protection : – Pour un contact de courte durée ou des projections : indice ≥ 2 (plus de 30 min de perméation selon EN 374). – Pour un contact direct et plus long : indice 6 (plus de 480 min de perméation selon EN 374).
Système respiratoire	Masques respiratoires / filtres • Utiliser un masque agréé ou un respirateur avec cartouche de vapeur organique si le

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
	produit est utilisé dans un endroit mal ventilé. • Type de filtre : A (EN 14387).
Corps	Vêtements de protection / combinaisons • Vêtements conformes aux normes suivantes : – EN 14605 en cas d'éclaboussures de liquide. – EN 13982 en cas d'exposition aux poussières.

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. - Éviter le contact avec la peau et les yeux. - Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau afin de minimiser tout risque de sensibilisation.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : se reporter à la Fiche Technique.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Scellant anaérobie